

Présidence : Allemagne

959^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 4 novembre 2020 (Neuer Saal, par visioconférence)

Ouverture: 10 h 05

Clôture : 12 h 05

2. Présidente : Ambassadrice G. Braütigam

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités de cette séance mixte du FCS conduite durant la pandémie de Covid-19 conformément aux dispositions du document FSC.GAL/109/20.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À LA TENUE D'UN
SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LES
DOCTRINES MILITAIRES

Présidente

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 6/20 (FSC.DEC/6/20) relative à la tenue d'un séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/297/20) (FSC.DEL/298/20) (FSC.DEL/298/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que

l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/299/20), Royaume-Uni, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 1)

- b) *À propos de la situation dans le Caucase du Sud* : Arménie (annexe 2), Azerbaïdjan (annexe 3), Turquie
- c) *À propos de la signature de l'Accord de coopération renforcée en matière de défense entre les États-Unis d'Amérique et la Pologne* : Fédération de Russie (annexe 4), États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion informelle sur la mise en œuvre des projets d'assistance relatif aux ALPC et aux SMC dans l'espace de l'OSCE, tenue le 12 novembre 2020, et réunion sur les notes d'orientation pour les projets d'assistance, tenue le 17 novembre 2020* : Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux ALPC et aux SMC (Autriche)
- b) *Attaque terroriste à Vienne le 2 novembre 2020* : Autriche, France

4. Prochaine séance :

Mercredi 11 novembre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence



959^e séance plénière

Journal n° 965 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Notre position concernant le conflit interne ukrainien reste inchangée. Nous pensons qu'il faut mettre pleinement en œuvre l'Ensemble de mesures pour l'application des accords de Minsk, adopté le 12 février 2015, en instaurant un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk. La Fédération de Russie, en tant que médiateur aux côtés de l'OSCE, de la France et de l'Allemagne, est prête à faciliter cette mise en œuvre de toutes les manières possibles.

Le 9 décembre, dans près d'un mois, il y aura exactement un an que le sommet au format Normandie s'est tenu à Paris. Nous regrettons qu'en raison de la position destructrice adoptée par le Gouvernement ukrainien, seules deux des sept instructions émises par les dirigeants des pays du « format Normandie » aient été appliquées à ce jour, et partiellement de surcroît. Le Gouvernement ukrainien continue d'éviter de parvenir à un accord avec le Donbass sur les aspects juridiques de son statut spécial. En outre, la « formule Steinmeier » n'a pas été incorporée dans la législation ukrainienne et aucun progrès n'a été enregistré concernant la conclusion d'un accord sur de nouvelles zones de désengagement des forces et du matériel sur la ligne de contact ou sur les zones de déminage. Enfin, de nouveaux postes de contrôle n'ont toujours pas été ouverts sur la ligne de contact près des villes de Shchastia et de Zolote dans la région de Lougansk. Nous espérons que le gouvernement ukrainien mettra à profit le temps dont il dispose et fera tout son possible pour traduire les instructions du « format Normandie » en accords concrets au sein du Groupe de contact trilatéral.

Malgré la désescalade de la situation militaire dans le Donbass à la suite de l'entrée en vigueur, le 27 juillet, des mesures visant à renforcer le régime de cessez-le-feu, les tirs se poursuivent le long de la ligne de contact. À plusieurs reprises, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO) a rendu compte de la situation difficile à proximité de la station d'épuration de Donetsk. Selon les médias qui couvrent Donetsk, de plus en plus d'informations font état de bombardements de territoires non contrôlés par le Gouvernement ukrainien au moyen d'obus de mortier de gros calibre et de missiles guidés antichars. Le 29 octobre, un militaire a été tué près du village de Naberezhne, dans la région de Donetsk, par un engin explosif largué par un drone. Nous espérons que la MSO prendra note de ces informations et les consignera dans ses rapports hebdomadaires.

Dans ces circonstances extrêmement difficiles, il serait bon que la capitale ukrainienne émette des signaux en faveur de la paix. Cependant, les dirigeants du pays préfèrent manifestement fixer des priorités différentes. Le 20 octobre, le Président Volodymyr Zelenskyy a fait remarquer que le budget consacré à la défense de l'Ukraine en 2020 était le plus important de son histoire (plus de 4 milliards de dollars des États-Unis) et indiqué qu'il s'était fixé pour objectif de le maintenir à ce niveau. La construction de deux bases navales sur la mer Noire a été annoncée, ainsi que la poursuite de la politique visant à améliorer l'interopérabilité avec les forces armées des pays membres de l'OTAN. Le même jour, le Ministre ukrainien de la défense, Andriy Taran, a annoncé que les forces armées ukrainiennes recevraient des systèmes de missiles côtiers Neptune qui seront utilisés comme moyen de « dissuasion » dans la mer Noire et la mer d'Azov. Pas un mot n'a été dit au sujet des accords de Minsk. Il est évident que les progrès vers un règlement pacifique global sont entravés par le manque de volonté politique de la part des dirigeants ukrainiens.

Une nouvelle prolongation de la violence dans le Donbass est inacceptable. Le Gouvernement ukrainien devrait immédiatement mettre fin à l'opération punitive menée contre la population civile de cette région, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer du territoire ukrainien du matériel militaire et des mercenaires étrangers. Le blocus socio-économique inhumain du Donbass devrait être levé et la région elle-même devrait se voir accorder d'urgence un statut spécial. Toutes les obligations incombant à l'Ukraine en vertu des accords de Minsk doivent être remplies. Les mesures politiques et les mesures de sécurité sont étroitement liées et devraient être mises en œuvre simultanément. Nous soulignons que le Gouvernement ukrainien est directement responsable de la mise en œuvre concrète de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk.

La crise qui perdure en Ukraine est le résultat du coup d'État de février 2014 qui a été orchestré, financé et organisé depuis l'étranger et a conduit à la confrontation armée dans le Donbass et à la souffrance de millions de civils ukrainiens. Depuis plus de six ans, les partenaires occidentaux continuent de former l'armée ukrainienne et de la renforcer avec des armes et du matériel. L'exemple le plus récent remonte au mois d'octobre, lorsque le Ministre ukrainien de la défense et le Secrétaire d'État britannique à la défense ont signé un mémorandum sur le renforcement de la coopération dans le domaine militaro-technique, qui prévoit la livraison d'armes modernes de haute précision à l'Ukraine, la mise en place d'installations de production militaire et la construction d'infrastructures militaires pour la marine ukrainienne. Nous soulignons une fois de plus que de telles initiatives donnent un coup de pouce au « parti de la guerre » de Kiev et à ses velléités belligérantes à l'égard du Donbass, et qu'elles ne sont pas propices à la réduction des tensions en Ukraine que les partenaires occidentaux du pays appellent pourtant régulièrement de leurs vœux.

La Fédération de Russie continue de fournir une aide humanitaire aux civils dans certaines zones des régions de Donetsk et Lougansk. Le 29 octobre, le 99^e convoi de véhicules du Ministère russe des situations d'urgence s'est dirigé vers la région, transportant une cargaison de marchandises et de matériel médical d'un poids total d'environ 120 tonnes. Une fois arrivés à la frontière de l'État, les camions ont subi les formalités douanières nécessaires aux postes de contrôle de Donetsk et de Matveyev Kurgan, conformément à la législation internationale relative à l'acheminement des fournitures humanitaires. Comme précédemment, les gardes frontière et les douaniers ukrainiens ont participé à l'inspection

visuelle du convoi humanitaire. Nous estimons que les tentatives d'un certain nombre d'États participants de l'OSCE de politiser la question sensible de la fourniture d'une aide humanitaire à la région en crise sont inacceptables.

Pour terminer, nous demandons une fois de plus à l'OSCE, aux partenaires internationaux et aux « conseillers » extérieurs de l'Ukraine d'exercer le maximum d'influence sur les dirigeants ukrainiens afin de les inciter à mettre fin au conflit interne ukrainien dans les meilleurs délais sur la base de l'Ensemble de mesures (approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU) et par le biais d'un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



959^e séance plénière

Journal n° 965 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à exprimer notre solidarité avec nos amis et collègues autrichiens. Nos prières accompagnent le peuple autrichien. Les Arméniens de l'Artsakh luttent contre le terrorisme international parrainé par la Turquie et l'Azerbaïdjan depuis plus d'un mois maintenant et nous connaissons le caractère criminel de ces groupes.

En effet, la guerre déclenchée par la triple alliance composée de la Turquie, de l'Azerbaïdjan et de groupes terroristes et djihadistes étrangers contre la République de l'Artsakh et son peuple se poursuit. L'armée azerbaïdjanaise a mené des offensives en utilisant toutes les armes en sa possession, notamment des drones de combat, des avions, des hélicoptères et des chars, et a déployé un grand nombre de forces terrestres composées d'Azerbaïdjanais, de terroristes, de mercenaires et d'unités d'opérations spéciales turques.

Cette diapositive actualisée montre clairement l'ampleur de l'agression. À ce jour, les forces armées azerbaïdjanaises ont subi les pertes matérielles suivantes : 252 drones, 16 hélicoptères de combat et 25 avions de combat, 698 chars et autres véhicules blindés, 6 lance-flammes lourds TOS et 3 lance-roquettes multiples (2 systèmes Smerch et 1 Uragan). Selon la partie arménienne, les troupes azerbaïdjanaises ont accusé des pertes qui s'élèvent actuellement à 7 155 morts, y compris les pertes subies par les combattants terroristes étrangers et les forces turques présentes au Nagorno-Karabakh. Si les informations fournies par l'Azerbaïdjan au cours de l'échange annuel avaient été fiables, on aurait pu en déduire que près de 50 à 60 pour cent de ses équipements militaires ont été détruits.

Notre délégation informe également régulièrement nos partenaires de l'OSCE des ravages causés par les attaques azerbaïdjanaises contre la population civile et les infrastructures de l'Artsakh. L'agression turco-azerbaïdjanaise contre cette région a fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Au total, 45 civils ont été tués et 141 blessés. Plus de 17 800 biens immobiliers et mobiliers et infrastructures civiles (y compris des installations industrielles) ont été détruits ou endommagés.

Cette agression a endommagé de nombreuses écoles et maternelles de l'Artsakh et les enfants sont totalement privés de l'éducation à laquelle ils ont droit. Dix maternelles sur 58 et 61 écoles sur 220 ont été endommagées.

Nous avons déjà parlé des violations par l'Azerbaïdjan de ses engagements concernant les trêves humanitaires qui ont été conclues grâce aux efforts de médiation consécutifs des trois pays coprésidents du Groupe de Minsk. Les dirigeants politico-militaires azerbaïdjanaïses, à l'instigation de la Turquie, ont par trois fois ignoré avec mépris les appels de la communauté internationale et ont poursuivi l'agression contre l'Artsakh et l'Arménie.

Le 30 octobre, à Genève, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, à laquelle ont participé les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et le Représentant personnel du Président en exercice, il a été convenu, conformément au droit international humanitaire, de ne pas prendre délibérément pour cible des populations civiles ou des objets non militaires. Or quelques heures seulement après la publication du communiqué de presse des coprésidents, l'armée azerbaïdjanaïse a repris le bombardement de Stepanakert, de Chouchi et d'autres villes et villages de l'Artsakh. Vous pouvez voir les résultats dans cette vidéo : <https://twitter.com/ArmenianUnified/status/1322441588828708865?s=20>.

En outre, l'Azerbaïdjan a décidé de déployer une nouvelle munition, le phosphore blanc, qui est interdit par le droit humanitaire international. L'Arménie a déjà appelé l'attention de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur ce point en demandant l'ouverture d'une enquête sur l'utilisation par l'Azerbaïdjan de munitions qui sont considérées comme une attaque chimique lorsqu'elles sont utilisées contre des zones civiles ou à proximité. Les actions de l'Azerbaïdjan ont également un impact sur l'environnement. Depuis trois jours, des incendies de forêt ont éclaté dans l'Artsakh, déclenchés par les attaques délibérées de l'armée azerbaïdjanaïse contre les zones forestières de diverses communautés. La flore et la faune locales ont également été visées. Vous pouvez voir ici des images vidéo d'une de ces attaques : <https://www.youtube.com/watch?v=0NLASjID5Iw>.

Hier, la ville Stepanakert a été bombardée au moyen de lance-roquettes multiples Smerch. Le centre de soins de santé maternelle et infantile figurait parmi les cibles. Trois autres missiles ont été tirés en direction de Chouchi. Des journalistes travaillant à Stepanakert ont rapporté que des bombes à sous-munitions auraient été de nouveau utilisées. Au moins deux civils ont été blessés.

L'agression de la triple alliance ne se limite pas au territoire de la République de l'Artsakh. Le 2 novembre, les forces azerbaïdjanaïses ont de nouveau procédé à des tirs d'artillerie sur les positions des forces armées arméniennes dans le village de Davit Bek, dans la province méridionale de Syunik. Un civil a été tué et deux autres ont été blessés. Hier, les attaques d'artillerie se sont poursuivies.

Chers collègues,

L'Azerbaïdjan ne se considère plus lié par les normes pertinentes du droit international. Ses visées agressives s'expliquent fondamentalement par une politique génocidaire d'extermination totale des populations de l'Artsakh.

Aujourd'hui, comme il y a 30 ans, ces populations se battent pour ses droits fondamentaux, y compris le droit de vivre dans la dignité et la liberté dans leur patrie ancestrale.

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Dès le premier jour, nous avons parlé de l'implication directe de la Turquie dans les hostilités militaires, de la planification à l'exécution des actions militaires. Nous avons parlé en particulier de l'appui fourni par les forces aériennes turques aux forces terrestres azerbaïdjanaises et des fonctions de commandement et de contrôle exercées lors des attaques aériennes menées contre les villes et les populations de l'Artsakh et d'Arménie.

Le 24 octobre, des informations crédibles émanant de sources publiques ont fait état de l'envoi d'une brigade de commandos spéciaux turcs d'environ 1 200 soldats pour participer aux combats dans l'Artsakh. Par la suite, l'Armée de défense de l'Artsakh a signalé que des groupes d'opérations spéciales avaient été repérés dans les montagnes et les forêts à l'intérieur de son territoire. Ces formations étaient concentrées principalement dans les environs de Chouchi, la deuxième plus grande ville de l'Artsakh. Le 2 novembre, l'Armée de défense a tué une vingtaine de militaires du groupe d'opérations spéciales turc lors des combats qui ont eu lieu près du village d'Avetaranots, dans la région d'Askeran.

La fourniture d'armements est un autre aspect de l'implication turque. Depuis le début de l'agression, les vols de transport militaire turcs et les transferts d'armes vers l'Azerbaïdjan ont fortement augmenté. Lors de la réunion du FCS qui s'est tenue le 21 octobre, nous avons présenté quelques chiffres recueillis par l'Assemblée des exportateurs turcs. Ces chiffres actualisés indiquent qu'au cours des dix premiers mois de 2020, l'Azerbaïdjan a acheté à la Turquie du matériel militaire d'une valeur totale de 224 millions de dollars des États-Unis. À titre de comparaison, les ventes militaires à l'Azerbaïdjan au cours des neuf premiers mois de 2019 ne se sont élevées qu'à 20,7 millions de dollars américains.

En octobre 2020, les exportations turques d'articles militaires vers l'Azerbaïdjan ont été estimées à environ 101,3 millions de dollars américains tandis que les ventes mensuelles d'articles militaires turcs à l'Azerbaïdjan ont bondi, passant d'environ 280 000 dollars américains en juillet à 36 millions de dollars américains en août et à 77,1 millions de dollars américains en septembre.

En outre, non content de recevoir des pièces d'équipement turques, l'Azerbaïdjan se livre également à la contrebande de grandes quantités d'armements et fait appel à de très nombreux combattants terroristes étrangers. Les compagnies aériennes civiles et de fret azerbaïdjanaises effectuent des vols quotidiens vers des bases aériennes militaires dans divers pays, dont l'Afghanistan et la Libye. Si l'on analyse les destinations des vols azerbaïdjanais, il n'est pas difficile de déduire le contenu des transferts.

Madame la Présidente,

Outre les armes, la Turquie continue de fournir à l'Azerbaïdjan des combattants terroristes étrangers et des djihadistes. À ce jour, l'Armée de défense a capturé deux combattants terroristes impliqués dans les hostilités militaires contre l'Artsakh. Ces combattants ont confirmé qu'ils avaient été recrutés par la Turquie et qu'on leur avait promis jusqu'à 2 000 dollars des États-Unis par mois plus une prime de 100 dollars pour chaque soldat de l'Armée de défense qualifié de tête d'« infidèle ».

L'Observatoire syrien des droits de l'homme continue de suivre le processus de recrutement de terroristes et leur transfert en Azerbaïdjan. Hier, cet observatoire a annoncé qu'un nouveau groupe de près de 230 combattants syriens était arrivé en Azerbaïdjan et qu'au moins 22 combattants avaient fui les batailles acharnées et étaient retournés en Syrie.

L'arrivée d'un nouveau groupe de combattants porte à 2 580 le nombre total confirmé de combattants syriens sur le front Artsakh-Azerbaïdjan. On note que 342 combattants sont rentrés en Syrie après avoir « abandonné la zone de combat et renoncé à toucher leur solde ».

L'Observatoire a également confirmé le décès de neuf mercenaires syriens au cours des dernières heures, tandis que le nombre total de morts confirmés parmi les combattants syriens s'élève à 240. Les corps de 183 de ces combattants ont déjà été rendus à la Syrie où ils seront enterrés.

Madame la Présidente,

Chaque jour qui passe nous montre clairement, ainsi qu'à la communauté internationale en général, que le principal obstacle à la cessation des hostilités est la Turquie. En outre, sans la Turquie et son pouvoir d'incitation, l'Azerbaïdjan se serait probablement abstenu de recourir à la force. C'est pourquoi nous réaffirmons notre position selon laquelle la Turquie devrait retirer ses troupes et son matériel de l'Azerbaïdjan, retirer les combattants terroristes et les djihadistes de la zone de conflit et s'abstenir de toute déclaration belliqueuse et de toute rhétorique antiarménienne. Nous appelons les États participants de l'OSCE à faire pression sur la Turquie pour qu'elle cesse d'inciter l'Azerbaïdjan à poursuivre les hostilités, car ses actions, tant dans le Caucase du Sud que dans l'ensemble de la région, ne visent qu'à aggraver la situation sur le terrain et ne peuvent conduire qu'à de nouvelles effusions de sang.

Merci.



959^e séance plénière

Journal n° 965 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

La délégation de l'Azerbaïdjan souhaite informer le Forum pour la sécurité Coopération (FCS) des développements qui se sont produits depuis la dernière réunion du FCS, en date du 21 octobre, concernant l'agression en cours de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et ses conséquences au cours de la période considérée.

L'accord sur un cessez-le-feu humanitaire, facilité par les efforts des États-Unis à Washington, le 24 octobre, a été violé par l'Arménie presque immédiatement après son entrée en vigueur le 26 octobre. Les forces armées arméniennes ont tiré sur les unités des forces armées azerbaïdjanaises situées dans le village de Safyan à Lachine. Plus tard, la ville de Tartar et les villages du district de Tartar ont subi des bombardements intensifs.

Après la réunion qui s'est tenue le 30 octobre à Genève entre les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan et les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, au cours de laquelle les Coprésidents ont de nouveau appelé les parties à observer un cessez-le-feu humanitaire, les forces armées arméniennes ont utilisé de l'artillerie lourde et des armes légères pour continuer de bombarder intensivement des unités militaires et des zones civiles azerbaïdjanaises dans les districts de Tartar, Aghdam, Goranboy et Aghjabadi. C'est donc la quatrième fois de suite que l'Arménie ignore et viole de façon flagrante le régime de cessez-le-feu humanitaire convenu et ces violations systématiques témoignent d'une méconnaissance délibérée des engagements pris et d'un manque de respect flagrant des efforts des médiateurs internationaux. Cette situation trouve clairement un écho dans les déclarations provocatrices et bellicistes des responsables et des agents du régime fantoche illégal que l'Arménie a mis en place dans les territoires occupés, et confirme que ce pays n'est pas intéressé par une résolution pacifique et négociée du conflit et que son objectif ultime est de poursuivre l'occupation militaire des territoires de l'Azerbaïdjan.

Depuis la dernière réunion du FCS, en date du 21 octobre, malgré l'accord de cessez-le-feu humanitaire et l'engagement le plus récent pris à Genève de ne pas tirer délibérément sur les zones et les infrastructures civiles, les forces armées arméniennes ont poursuivi leurs attaques délibérées, systématiques et aveugles contre la population civile de l'Azerbaïdjan le long de la ligne de front et à une certaine distance de la zone de conflit. Ces attaques sont menées à partir des territoires azerbaïdjanais occupés et du territoire arménien.

Pendant cette période, les territoires des districts azerbaïdjanais de Tartar, Aghdam, Aghjabadi, Goranboy, Barda, Fuzuli, Naftalan, Tovuz, Gazakh, Gadabay et Dachkesan ont été soumis à des tirs intensifs. Le 24 octobre, les forces armées arméniennes ont lancé un missile 9M528 « Smerch » en direction du village de Tapgaragoyunlu, dans le district de Goranboy (pièce 1). À la suite de l'une des attaques lancées les 24 et 25 octobre, un garçon de 16 ans a été tué dans le village de Kabirli, dans le district de Tartar, par une roquette à lance-roquettes multiples « Smerch » de 300 mm (pièce 2). Les forces armées arméniennes ont également tiré sur une école secondaire du village de Garadagli, dans le district d'Aghdam (pièce 3).

Le 24 octobre 2020, un ressortissant de la Fédération de Russie âgé de 13 ans, Artur Mayakov, est décédé à l'hôpital où il avait été placé après avoir été gravement blessé le 17 octobre par un missile balistique arménien ayant frappé la ville de Ganja.

Le 26 octobre 2020, après le bombardement de la région de Dachkesan, située en dehors de la zone de combat, un incendie a éclaté dans la forêt de la zone montagneuse. Un autre incendie a éclaté dans la forêt près de Tazakand, un village du district, à la suite d'un tir d'artillerie déclenché le 3 novembre (pièce 4).

Le 27 octobre 2020, une roquette à sous-munitions « Smerch » de 300 mm a été lancée sur les zones résidentielles du district de Barda (pièce 5). À la suite de cette attaque, cinq civils, dont un nourrisson, ont été tués et 12 civils ont été blessés. Le même jour, dans la soirée, le district de Tartar a également été attaqué par un système de lance-roquettes multiples « Smerch » de 300 mm qui a gravement endommagé la succursale tatare de la société par actions de type ouvert « Azerkhalcha ».

Dans la matinée du 28 octobre 2020, les forces armées arméniennes ont attaqué le centre-ville de Barda avec un système de lance-roquettes multiples « Smerch » (pièce 6). Cet attentat terroriste atroce a fait 21 morts parmi les civils, dont des enfants, et plus de 70 blessés graves. Un des volontaires de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été tué alors qu'il apportait une aide humanitaire à des civils. L'attaque, qui est la plus meurtrière jamais lancée jusqu'à présent contre des zones civiles de l'Azerbaïdjan, a une fois de plus mis en évidence le caractère terroriste des dirigeants politico-militaires arméniens. Le meurtre délibéré de la population pacifique de la ville de Barda constitue un autre crime de guerre et crime contre l'humanité commis par l'Arménie.

Le 29 octobre, Amnesty International et Human Rights Watch ont confirmé, dans leurs rapports respectifs, que l'Arménie avait utilisé des armes à sous-munitions pour tuer des civils dans la ville de Barda. Les deux organisations ont identifié deux des armes utilisées par l'Arménie pour attaquer des civils. Il s'agissait d'une roquette à sous-munitions « Smerch » et d'une roquette à fragmentation hautement explosive retardée par parachute « Smerch ».

Juste après les attaques lancées contre Barda les 27 et 28 octobre, le porte-parole du Ministère arménien de la défense, Shushan Stepanyan, a fait des déclarations sur sa page Twitter (pièce 7) affirmant que les forces armées de l'Arménie ou de l'« Artsakh » n'avaient rien à voir avec cette agression et qu'il s'agissait « d'un mensonge absolu et d'une provocation infâme ». Ses déclarations, qui suggèrent que c'est la partie azerbaïdjanaise qui tue sa propre population civile, montrent le degré de bassesse atteint par les dirigeants

arméniens qui s'efforcent de nier leur responsabilité dans les crimes atroces commis contre des civils azerbaïdjanais.

Au moment même où les forces armées arméniennes ont attaqué Barda, des propagandistes arméniens ont diffusé de fausses nouvelles concernant un bombardement que l'Azerbaïdjan et la Turquie auraient lancé contre la maternité de Khankendi à partir d'avions F-16 (pièce 8). Or il apparaît clairement sur les photos publiées qu'il s'agit d'un bâtiment désaffecté et non d'un hôpital fonctionnel car il n'y a aucune trace de matériel médical endommagé, voire de simples meubles disloqués. Ce faux s'inscrit bien dans la campagne de désinformation largement utilisée par l'Arménie pour détourner l'attention et dissimuler ses attaques odieuses contre la population civile d'Azerbaïdjan.

À propos de la campagne de désinformation menée par l'Arménie, nous voudrions montrer un autre exemple de faux assez grossier et peu professionnel créé par la partie arménienne. Si vous regardez de plus près cette photo, vous remarquerez que les producteurs de ce faux ont même oublié de retirer le filet « araignée » des munitions qui auraient été tirées sur des zones civiles par les forces armées azerbaïdjanaises (pièce 9).

Le 2 novembre, les forces armées arméniennes ont bombardé les villages des districts d'Aghdam et d'Aghjabadi. L'un des obus est tombé sur une école du village de Mahrizli, dans le district d'Aghdam, et a gravement endommagé le bâtiment scolaire (pièce 10). Au total, depuis le 27 septembre, neuf écoliers ont été tués et 50 écoles ont été détruites ou endommagées par les bombardements arméniens.

Le 3 novembre, les forces armées arméniennes ont bombardé la ville de Fuzuli et les villages voisins au moyen du système lance-roquettes multiples « Smerch ». Deux obus d'artillerie ont été tirés sur le village de Sahlabad, dans le district de Tartar. L'un d'eux est tombé sur une maison privée (pièce 11).

Le 4 novembre, aux premières heures de la journée, les forces armées arméniennes ont continué à aggraver les tensions et à bombarder les territoires d'Aghdam, d'Aghjabadi et les districts de Tartar.

La semaine dernière, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a publié une déclaration indiquant qu'une grande quantité de phosphore avait été livrée aux unités des forces armées arméniennes déployées en direction du district azerbaïdjanais occupé de Khojavend. On a appris par la suite que l'objectif était de préparer de nouvelles provocations arméniennes en diffusant des informations fausses et mensongères sur l'utilisation présumée de phosphore blanc par les forces armées azerbaïdjanaises. En outre, l'Arménie a employé des munitions au phosphore blanc pour mettre le feu aux forêts de Choucha afin de créer des écrans de fumée et de gêner la visibilité ainsi que la vision des drones utilisés par les forces armées azerbaïdjanaises (pièce 12). Il s'agit là d'un acte de terreur environnementale qui apparaît comme un geste désespéré de la partie arménienne.

Nous tenons également à rappeler que l'Arménie a fait ses preuves en matière d'utilisation de munitions au phosphore. En 2016, lors d'un regain de tension qui a duré quatre jours en avril, les forces arméniennes ont tiré des projectiles au phosphore sur le village d'Askipara, situé dans le district de Tartar en Azerbaïdjan (pièce 13). Les munitions non explosées ont été neutralisées à l'époque. Plus récemment, le 8 octobre 2020, l'Arménie

a tiré un projectile au phosphore sur le district azerbaïdjanais de Fuzuli. Heureusement, il n'a pas explosé, et les experts de l'Agence nationale azerbaïdjanaise de lutte contre les mines (ANAMA) l'ont identifié et mis hors service (pièce 14). Enfin, hier, le 3 novembre, les forces armées arméniennes ont tiré des obus au phosphore sur le village de Sahlabad, dans le district de Tartar (pièce 15). L'ANAMA a neutralisé sur place ces munitions non explosées (pièce 16). De tels exemples d'utilisation active de munitions au phosphore par l'Arménie illustrent les manœuvres de détournement d'attention habituelles et les tentatives d'éluder toute responsabilité.

Au total, depuis le déclenchement des hostilités le 27 septembre 2020, les attaques délibérées et aveugles des forces armées arméniennes contre les villes et villages azerbaïdjanais ont fait 91 morts et 405 blessés parmi la population civile, dont des enfants, des nourrissons, des femmes et des personnes âgées, et ont détruit ou endommagé 2 734 maisons privées, 98 immeubles d'habitation et 500 autres bâtiments civils (pièce 17).

Je tiens en outre informer le Forum qu'au cours de la période considérée, l'ANAMA a continué de mener ses activités dans les zones proches et plus éloignées de la zone de conflit touchée par l'agression arménienne (pièce 18). Dans le cadre de ses activités, l'ANAMA avait ainsi détecté, au 3 novembre, 317 munitions non explosées, 1 627 mines antipersonnelles, 276 mines antichar, 460 explosifs, 76 détonateurs, 1 173 bombes miniatures provenant d'armes à sous-munitions 9N235 et 723 fragments de missiles explosés. En outre, des spécialistes de la sensibilisation aux dangers des mines ont mené une campagne auprès de 42 777 civils pour les aviser des risques liés à ces engins.

Les attaques délibérées et aveugles menées par les forces armées arméniennes contre des zones civiles densément peuplées de l'Azerbaïdjan, y compris celles qui sont situées loin de la zone de conflit, dénotent la volonté de l'Arménie d'infliger des pertes humaines importantes et de causer des dommages disproportionnés à la population civile et aux biens de caractère civil. Ces attaques constituent un crime de guerre, un crime contre l'humanité et un acte de terreur d'État dont tous les auteurs, y compris ceux qui sont au plus haut niveau de la hiérarchie politico-militaire arménienne, doivent assumer la responsabilité juridique au plan international. Malgré les preuves irréfutables attestant du bombardement continu des villes et autres zones densément peuplées de l'Azerbaïdjan, l'Arménie continue de nier sa responsabilité dans les crimes atroces commis contre les civils azerbaïdjanais pendant le conflit. À cet égard, l'Azerbaïdjan appelle les États participants et la communauté internationale dans son ensemble à condamner fermement les méthodes de guerre barbares et atroces employées par l'Arménie. Les auteurs de ces actes inhumains doivent être poursuivis et rendre des comptes.

En particulier, nous réitérons l'appel que nous avons lancé aux États participants de l'OSCE à la dernière réunion du FCS et les exhortons à nouveau à honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris collectivement dans la dimension politico-militaire afin de priver l'Arménie des moyens de commettre de nouveaux crimes contre la population civile de l'Azerbaïdjan en utilisant des armes et des munitions qu'elle continue de recevoir de certains de ces États par l'intermédiaire de diverses filières de trafic d'armes. Dans le contexte de ces agressions incessantes visant les civils, les États participants de l'OSCE concernés doivent prendre rapidement les mesures qui découlent de leurs engagements pertinents envers l'OSCE et reconsidérer leurs activités de coopération militaro-technique avec l'Arménie.

Parallèlement aux attaques aveugles contre les civils, les forces armées arméniennes ont continué, au cours de la période considérée, d'attaquer les positions des forces armées azerbaïdjanaises le long de la ligne de front dans le but de reprendre le contrôle des positions qu'elles avaient perdues au cours de la contre-offensive menée par Bakou. Les provocations et attaques de l'Arménie le long des frontières d'État rétablies entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en particulier en direction des districts de Gubadli et Zangilan récemment libérés, méritent une attention plus soutenue. Les dirigeants politico-militaires arméniens doivent maintenant prendre conscience du fait que les frontières d'État rétablies de l'Azerbaïdjan dans les territoires précédemment occupés par l'Arménie ne sont plus une zone de conflit mais des frontières internationalement reconnues sur lesquelles l'Azerbaïdjan a pleine souveraineté. L'inviolabilité de ces frontières d'État doit être assurée et toute provocation de l'Arménie dans ce sens sera considérée comme une atteinte à notre intégrité territoriale.

Nous attirons également l'attention sur les provocations de l'Arménie. Récemment, le Ministère arménien de la défense a publié une photo de son ministre, David Tonoyan, en compagnie de soldats arméniens (pièce 19). L'un des soldats assis à côté du ministre porte un uniforme militaire identique à celui qui est utilisé par le Service national des frontières de la République d'Azerbaïdjan. Il s'agit d'une tromperie délibérée qui constitue un cas évident d'opération sous faux pavillon, ce qui est interdit par les lois et coutumes de la guerre. Quelques minutes plus tard, le service de presse du Ministère de la défense a supprimé ces photos des comptes officiels.

Rappelons que l'Arménie a récemment publié une fausse vidéo amateur de mercenaires étrangers qui portent des uniformes du Service national des frontières de l'Azerbaïdjan et prétendent qu'ils se battent aux côtés de l'Azerbaïdjan. Un soldat arménien assis à côté du Ministre de la défense de ce pays prouve que ces allégations sont mensongères et que de tels spectacles sont mis en scène par l'Arménie.

En ce qui concerne l'utilisation de mercenaires et de terroristes, d'autres informations fiables ont continué d'être diffusées au cours de la période considérée prouvant que des combattants terroristes étrangers et des mercenaires à la solde de l'Arménie sont bien déployés dans la zone de conflit. Outre les informations que notre délégation a fournies lors des récentes réunions du FCS et du Conseil permanent et qui ont été communiquées par l'intermédiaire du système de distribution des documents, il existe d'autres éléments de preuve crédibles à ce sujet présentés par les médias internationaux. Plus récemment, la présence de combattants terroristes étrangers et de mercenaires du Liban et de la Syrie ainsi que de terroristes du PKK dans les rangs des forces armées arméniennes a été attestée dans le reportage de Reuters et de France 24. Plus de 300 mercenaires ont été recrutés par l'organisation terroriste « VOMA ». Il s'agit de citoyens d'un certain nombre de pays, dont le Liban et la Syrie, ainsi que de certains États participants de l'OSCE.

Les éléments de preuve donnent à penser que certains des terroristes déployés par l'Arménie portent l'uniforme militaire des forces armées azerbaïdjanaises, ce qui constitue une violation flagrante des lois et coutumes de la guerre, sans parler des engagements concernant l'utilisation de combattants terroristes étrangers. Ces artifices peuvent s'avérer extrêmement dangereux car l'Arménie peut fort bien mettre en scène des crimes de guerre prétendument commis par les forces armées azerbaïdjanaises contre la population civile arménienne en utilisant ses militaires ou des combattants terroristes étrangers portant des

uniformes azerbaïdjanais et ensuite mobiliser tous ses moyens de propagande pour tenter de faire accuser l'Azerbaïdjan. Il s'agit d'une évolution dangereuse et la délégation azerbaïdjanaise met en garde tous les États participants contre les conséquences néfastes de cette pratique employée par l'Arménie.

Ayant épuisé ses effectifs sur le champ de bataille, l'Arménie non seulement continue de recruter des mercenaires et des terroristes, mais elle s'est récemment tournée vers l'emploi d'enfants soldats dans les territoires azerbaïdjanais occupés. Les récentes vidéos et photos diffusées sur les médias sociaux témoignent clairement de cette dérive dangereuse et inacceptable (pièce 20). En utilisant des enfants dans des opérations militaires, l'Arménie viole un certain nombre de ses obligations internationales relatives aux droits des enfants et à la protection des civils et prive ces enfants de leurs droits fondamentaux, en particulier du droit à la vie et du droit à la protection, car ils pourraient devenir des cibles militaires.

En outre, l'Arménie, qui se présente comme l'un des « défenseurs » de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, n'hésite pas à utiliser les bâtiments scolaires et même les jardins d'enfants à des fins militaires. Des photos récemment diffusées d'une réunion de commandants des forces armées arméniennes dans une maternelle prouvent que l'Arménie cache ses commandements militaires dans des écoles et commet ainsi de graves violations de ses obligations internationales (pièce 21). Les organisations internationales compétentes doivent mener des enquêtes approfondies sur ces cas et prendre les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations arméniennes des droits de l'enfant.

D'autres éléments de preuve montrent que l'Arménie utilise une école secondaire comme entrepôt d'armes et de munitions dans le village de Girmizi Bazar situé dans le district azerbaïdjanais occupé de Khojavend. La vidéo de drones publiée par le Ministère de la défense azerbaïdjanais montre clairement que des militaires arméniens chargent des armes sur un camion militaire à côté du bâtiment de l'école. J'attire votre attention, à gauche, sur la capture d'écran de cette vidéo de drone et, à droite, sur une image Google Earth de l'école avec les coordonnées de sa localisation (pièce 22). Ces images montrent une fois de plus que l'Arménie utilise des maternelles et des écoles comme couverture pour ses dépôts d'armes et de munitions en espérant que l'Azerbaïdjan ne les bombardera pas. Si nous en faisons autant, l'Arménie en profiterait pour montrer une « preuve irréfutable » à la communauté internationale que l'Azerbaïdjan attaque les « écoles » et les « maternelles ». Certes, cette école a été convertie en cible militaire légitime, mais les forces armées azerbaïdjanaises ne l'ont pas détruite pour autant et n'ont ciblé que le personnel militaire qui chargeait des munitions à l'extérieur du bâtiment scolaire.

Nous tenons à informer le Forum qu'à la suite de la contre-offensive menée par ses forces armées, l'Azerbaïdjan a libéré à ce jour 4 villes, 193 villages et 3 zones civiles dans les districts de Fuzuli, Jabrayil, Zangilan, Gubadli, Khojavand et celui de Tartar, et a donc mis en œuvre les résolutions 874 et 884 du Conseil de sécurité des Nations Unies exigeant le retrait des forces d'occupation arméniennes de ces territoires occupés.

Depuis le début de la contre-offensive, le Ministère de la défense de l'Azerbaïdjan et d'autres autorités ont déclaré à maintes reprises que les forces armées azerbaïdjanaises ne neutralisent que les biens militaires légitimes dans les territoires occupés et ne ciblent pas la population civile et les infrastructures civiles, conformément au principe de distinction. La semaine dernière, nous avons informé le Conseil permanent de l'OSCE de l'ensemble des

mesures prises par la partie azerbaïdjanaise pour veiller à ce que ses forces armées s'acquittent de leurs tâches en pleine conformité avec le droit humanitaire international, y compris les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels ainsi que les engagements inscrits dans les documents de l'OSCE. Notre déclaration a été distribuée sous la cote PC.DEL/1476/20, en date du 29 octobre 2020.

Entre-temps, la quantité de matériel militaire des forces armées arméniennes détruit et capturé par nos forces armées au cours de notre contre-offensive ne cesse de croître (pièce 23). Au 4 novembre, elles avaient détruit et capturé 311 chars des forces armées arméniennes. À titre de comparaison, lors du dernier échange annuel d'informations militaires prévu au titre du Document de Vienne et du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, l'Arménie avait déclaré ne posséder que 145 chars. Nos forces armées ont également détruit et capturé 609 pièces d'artillerie, tandis que l'Arménie avait déclaré n'en posséder que 242. Ces écarts importants sont éloquents et témoignent une fois de plus de la gravité des violations commises par l'Arménie à l'égard des engagements et obligations qu'elle a contractés au titre des instruments politico-militaires pertinents, ce que nous avons porté à l'attention du FCS à maintes reprises. Ils révèlent également une militarisation à grande échelle des territoires occupés qui visait manifestement à consolider l'occupation illégale de ces territoires. On peut se demander combien d'autres pièces d'équipement militaire sont encore à la disposition des forces armées arméniennes dans les territoires occupés.

Pour conclure, nous réaffirmons que l'occupation militaire du territoire de l'Azerbaïdjan ne représente pas une solution au conflit et n'aboutira jamais au résultat politique souhaité par l'Arménie. La résolution du conflit n'est possible que sur la base des normes et des principes du droit international, consacrés dans l'Acte final de Helsinki, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous tenons à souligner en outre que l'Arménie peut éviter de nouvelles pertes insensées et devenir un partenaire pour la paix en mettant fin à l'occupation de la région du Haut-Karabakh et des régions avoisinantes de l'Azerbaïdjan, comme l'exigent les résolutions bien connues du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.

959^e séance plénière

Journal n° 965 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

À plusieurs reprises, la délégation de la Fédération de Russie a déclaré au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) que l'examen des moyens de poursuivre l'élaboration des mesures de confiance et de sécurité et de renforcer le rôle de la maîtrise des armements conventionnels sécurité en Europe devrait tenir compte des réalités politico-militaires plus larges du continent. La politique officielle de l'OTAN consistant à « contenir » la Russie et à renforcer les capacités militaires des membres de l'alliance à proximité immédiate de nos frontières continue de jeter une ombre sur le principe fondamental de l'OSCE selon lequel les États participants ne renforceront pas leur sécurité au détriment de celle des autres.

À cet égard, nous avons pris note du fait que la mise en œuvre de l'accord de coopération renforcée en matière de défense signé par les États-Unis d'Amérique et la Pologne le 15 août nécessite une augmentation qualitative des capacités offensives des forces américaines sur le « flanc est ». De fait, le contingent de 4 500 soldats américains déjà déployés sur le territoire polonais devrait être renforcé par 1 000 soldats supplémentaires. L'accord prévoit le développement d'une structure de commandement avancé des forces armées américaines et des centres d'entraînement au combat, la création de conditions pour le déploiement d'unités d'aviation et de transport aérien militaires, de drones, de forces d'opérations spéciales ainsi que d'éléments de logistique et de soutien. Il convient de rappeler que la teneur antirusse de ce document est soulignée de toutes les manières possibles par les responsables américains et polonais.

Ces plans modifient les conditions de sécurité en Europe et vont à l'encontre des dispositions de l'Acte fondateur conclu en 1997 sur les relations mutuelles, la coopération et la sécurité entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui énonce l'objectif commun de renforcer la stabilité dans la zone euro-atlantique. Nous devons également analyser comment ces plans coïncident avec les engagements pris dans l'Acte fondateur de ne pas recourir à un stationnement permanent supplémentaire « d'importantes forces de combat ». Nous voyons que les États-Unis démontrent une fois de plus leur volonté de revenir sur les engagements qui leur incombent au titre des accords multilatéraux si leurs propres intérêts l'exigent.

Nous considérons que le renforcement de la présence militaire américaine en Pologne entraîne une escalade des tensions aux frontières occidentales de la Russie et accroît le risque d'incidents inattendus. Nous doutons que ces mesures soient conformes aux déclarations des dirigeants de l'OTAN qui se disent prêts à apaiser la situation en Europe. Il n'y a pas d'autre explication au fait que les propositions spécifiques de la Russie sur la désescalade dans les zones de contact entre la Russie et l'OTAN restent sans réponse.

Nous appelons les pays membres de l'alliance à revenir à une politique de retenue dans l'esprit de l'Acte fondateur OTAN-Russie et à ne pas s'écarter des principes et normes de conduite qui y sont énoncés. De notre côté, nous poursuivrons une démarche cohérente visant à désamorcer les tensions en Europe. Nous avons l'intention de suivre de près la situation et, en cas de nouvelles mesures prises par les États-Unis pour saper le cadre juridique de sécurité fondé sur des traités sur le continent, nous serons tenus de prendre les mesures qui s'imposent pour sauvegarder nos intérêts légitimes en matière de capacités de défense.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/6/20
4 November 2020

FRENCH
Original: ENGLISH

959^e séance plénière

Journal n° 965 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 6/20
TENUE D'UN SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU
SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Résolu à renforcer le dialogue de sécurité au sein de l'OSCE,

Rappelant le paragraphe 15.7 du Document de Vienne 2011 encourageant les États participants à tenir périodiquement des séminaires de haut niveau sur les doctrines militaires ainsi que ses paragraphes 30.1 et 30.1.2 sur l'amélioration des relations mutuelles et la promotion des contacts entre institutions militaires adéquates,

Décide de tenir un séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires à Vienne les 9 et 10 février 2021 pour débattre de l'évolution des doctrines et de ses incidences sur les structures de défense à la lumière de la situation actuelle en matière de sécurité en Europe.